



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°22

Réunion des : Samedi 8 juin 2024

À : 14h30

Présidence : M. Karim ABED

Présents MME Annabelle RINAUDO, MM. Foued BOUAISS (représentant de la C.D.A du Grand Vaucluse), Lionel D'ANTONIO (Président de la C.D.A de Provence), Claude COLOMBO, Jean-Michel DER-MARDIROSIAN, Gilles ERMANI (Président de la C.D.A de la Côte d'Azur), Choukry GHZAL, Pierre HOLLECKER (Président de la C.D.A du Var), Denis SOTO, Claude TELLENE

Excusé(s) : MME Stéphanie CHAZAL, MM. Hicham AJJANI, Simon AMZALLAG (Président de la C.D.A des Alpes), Florian BREVET, Jérôme CASCALES, Philippe DI MARCO, Jean-Louis DISTANTI, Abdelrazak EL KHEMIRI, Vincent PACE, Nicolas PEZZOLI, Fabrice POREE, Jean-François SOTO (représentant de la C.R.A à la C.R de Discipline)

Assiste(nt) à la séance : MM. Maxime APRUZZESE, Cyril BOUREAU, C.T.R.A

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

INFORMATIONS

Ouverture de la séance

M. Karim ABED informe les membres qu'il cessera d'occuper la fonction de président de la C.R. de l'Arbitrage au 30 juin 2024. Il précise qu'il prendra la suite de M. Claude COLOMBO en tant que représentant des arbitres au Comité Directeur.

Il remercie et félicite les membres de ladite commission pour les 5 années passées ensemble et pour le travail accompli.

M. Denis SOTO explique ressentir le besoin de prendre une pause après cinq années passées à la tête de la C.R. de l'Arbitrage.

M. Claude COLOMBO explique que le football et l'arbitrage sont dans une année charnière où de grands changements sont à venir. Il ajoute qu'il se retire de ses fonctions de représentants des arbitres au Comité Directeur. Il remercie tous ceux qui ont donné de leur temps pour faire avancer l'arbitrage et le football.

INFORMATIONS

Bilan sur les FIA

M. Cyril BOUREAU (C.T.R.A.) présente le bilan des FIA. Il précise que la volonté de la L.M.F. est de ne pas trop augmenter le nombre d'arbitres ce qui explique le bilan.

Le niveau des arbitres a augmenté : 15% des inscrits n'ont pas été validés.

La L.M.F. mise sur le suivi de ses arbitres et non sur un recrutement de masse.

Les ambassadeurs de l'arbitrage

M. Maxime APRUZZESE (C.T.R.A.) présente le dispositif de formation d'ambassadeurs de l'arbitrage dans les clubs et les établissements scolaires (principalement ceux qui disposent d'une section sportive scolaire).

Il précise à la suite d'une question de M. Tellene qu'il est prévu qu'ils fassent une dizaine de visites par an (une par mois).

Les ambassadeurs (un par district) sont des bénévoles. Ils sont défrayés pour leurs déplacements et ont reçu une dotation vestimentaire et un vidéoprojecteur.

SUJETS DIVERS

Refonte des effectifs 2024-2025

M. Cyril BOUREAU indique qu'aucun arbitre central sénior ne sera remis à la disposition de son District. Il ajoute que les effectifs prévisionnels devraient pouvoir couvrir tous les matchs.

M. Gilles ERMANI précise que les C.D. de l'Arbitrage doivent jouer le jeu et fournir des arbitres à la L.M.F. lorsque cela est nécessaire. Il ajoute que les meilleurs arbitres de D1 doivent pouvoir s'ils le souhaitent et, lorsqu'il y a des besoins, accéder à la R3.

La C.D. de l'Arbitrage de Provence questionne la Commission Régionale sur les aides éventuelles que la L.M.F. pourrait accorder aux Districts pour rémunérer le tutorat.

Désignations

M. Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN explique que le service des désignations a pu satisfaire les désignations avec l'aide des C.D.A.

Il rappelle la nécessité d'une entraide forte entre la LMF et les Districts. La C.D.A. de Provence tient à préciser qu'il n'envisage pas de couvrir les compétitions de la L.M.F. au détriment de celles du District. Il souligne avoir toutefois satisfait à toutes les demandes formulées par la LMF lors des 5 dernières journées.

Parole aux CDA

CDA Var : l'année a été particulière probablement en raison des élections. Il a été ressenti une certaine démobilisation au niveau de la Commission. Il y aura du changement au niveau de l'équipe. La C.D.A. du Var s'excuse de ne pas avoir pu satisfaire toutes les demandes de la L.M.F. mais explique que tous les week-ends il y a environ 1/3 d'arbitres en indisponibilité.

C.D.A. Provence : la C.D.A. a été renouvelée en début de saison. Le maximum a été fait pour couvrir les désignations de la L.M.F. et du District avec le plus petit effectif d'arbitres enregistré depuis 10 ans. Les arbitres ont subi la désorganisation de la L.M.F. (exemple : ne recevoir les désignations que 3 jours avant les matchs). Au regard des efforts fournis par le District, il n'y a pas spécialement de retour de la L.M.F. en termes de récompense des arbitres. Le bilan de fin de saison est positif avec le plus grand effectif d'arbitres jamais enregistré par la C.D.A.

CDA Côte d'Azur : les 2 personnes qui sont aux désignations sont au service de la L.M.F. et du District. Nous avons subi deux agressions d'arbitres et enregistré une réserve technique.

Je quitte la CDA pour prendre les fonctions de président de la Commission Régionale.

Les jeunes seront ma priorité. Je vais faire de mon mieux pour que l'arbitrage méditerranéen continue de produire de grands arbitres.

Président
Karim ABED

Secrétaire
Annabelle RINAUDO